



CLASSIQUES  
GARNIER

BADINTER (Robert), « Avant-propos », *Cahiers Alexandre Dumas*, n° 31, 2004,  
*La peine de mort*, p. 9-12

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-09499-9.p.0013](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-09499-9.p.0013)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2004. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## AVANT-PROPOS

PAR ROBERT BADINTER

Alexandre Dumas fait partie de ces écrivains chers à notre Accœur. Comme son ami Hugo, ses personnages peuplent notre imaginaire, nous habitent durablement. Ses romans sont de ces livres qui apprennent et aident à vivre. C'est donc avec beaucoup d'affection et d'enthousiasme que j'ai ouvert ce recueil consacré à Dumas et la peine de mort. Dumas abolitionniste ? L'affaire semble entendue quand il écrit, dans l'un des articles que nous propose ce *Cahier Dumas* « Nous ne sommes pas depuis 35 ans l'ami intime de Victor Hugo, ce grand défenseur de l'humanité, que nous ne soyons comme lui partisan de l'abolition de la peine de mort. » Pourtant – et, faut-il le dire, à mon grand regret – la conviction de Dumas, en ce domaine, manque de fermeté et même de constance. Un jour, il affirme ainsi que la peine de mort doit être maintenue dans les sociétés très violentes (en particulier les États du sud de l'Italie) en raison de son caractère dissuasif ; le lendemain, ou presque, il prétend au contraire que l'exécution en place publique ne dissuade en rien le peuple « qu'elle ne corrige pas, qu'elle n'instruit pas, qu'elle endurecit à la mort, voilà tout ».

Nous aurions espéré que la rencontre du grand Alexandre avec l'Italie, ce midi de l'Europe, l'*alma mater* de la civilisation européenne, aurait engendré un surcroît de lumière dans la pensée de celui que son ami Hugo appelait d'ailleurs « le plein midi »... Au lieu de cela, Dumas hésite, atermoie, entretient une ambiguïté qui ne signifie qu'une seule chose : remettre toujours à plus tard l'abolition de la peine infamante – et, finalement, ne jamais prendre fermement parti : « nous, qui n'avons point de parti pris, et qui n'osons en avoir ni pour ni contre la peine de

mort », ou encore : « non pas pour nous faire l'adversaire de l'abolition de la peine de mort, mais pour résumer philosophiquement le pour et le contre, en laissant la décision au bon sens public. » Hugo, lui, sait bien que le penseur devance l'opinion commune, qu'il montre la voie fermement et ne se contente pas de laisser jouer entre elles les positions antagonistes. Au moment où Dumas commence cette série d'articles, Hugo se prononce publiquement pour l'abolition de la peine de mort à Genève (« Genève et la peine de mort », 1862). Quelques années plus tôt, en 1859, il avait protesté vainement contre l'exécution de John Brown, et avait averti les États-unis avec ces paroles éclatantes : « il y a quelque chose de plus effrayant que Caïn tuant Abel, c'est Washington tuant Spartacus. »

Écrits sous le Second Empire, ces textes font suite à de longues décennies de réflexion et de polémiques sur la peine dite « capitale ». Dumas s'insère pleinement dans ces débats ; il n'est pas à l'avant-garde de cette « armée du progrès » qu'il vante tant par ailleurs. En matière de législation criminelle, il s'en remet de façon bien légère à l'évolution de la civilisation, à l'adoucissement des mœurs et à la mise en conformité des lois avec celles-ci. Plus grave, Dumas conserve l'idée archaïque que la peine doit être strictement adaptée au crime – autrement dit, qu'on doit tuer celui qui a tué : l'antique loi du talion. Si l'on va au bout de son raisonnement, la peine de mort n'est plus nécessaire *si et seulement si* il n'y a plus de crime de sang. Autant dire jamais... Position irréaliste qui ouvre la voie à tous les conservatismes. De fait, Dumas est tout aussi prudent en matière politique. On s'aperçoit que le camarade de lutte de Garibaldi n'était pas sans limites non plus dans ce domaine. De même que l'émancipation politique d'un peuple est lente et progressive, l'évolution de la législation doit être graduelle, et surtout ne pas aller à l'encontre des mœurs.

Alexandre le décevant... Les grandes batailles comme l'abolition veulent des combattants plus fermes, une résolution sans faille. Même dans ses articles de fond, Dumas est trop romancier pour être militant ou même penseur. Prenant la peine de mort comme point de départ, souvent il arrive à tout autre chose, et, emporté par sa façon d'inépuisable, nous propose de véritables scènes romanesques. Ainsi lorsque, prenant prétexte de la législation criminelle à Rome, il raconte avec une verve réjouissante le sac de la Ville éternelle par les Barbares. Très souvent aussi,

on peut le soupçonner de choisir tel ou tel détail pour les virtuelles narratives qu'il pressent d'instinct, ou pour son caractère pittoresque : « chaque jeune fille prétendue vierge avait un privilège, probablement en mémoire de la mère du Christ : elle avait le privilège de pouvoir sauver un criminel en l'épousant. » Les longs catalogues de supplices qu'il nous inflige au fil des pages en viennent à déréaliser l'horreur du châtement. Cependant, à l'horizon de telles pratiques « folkloriques », il y a toujours la vie de malheureux qui ont été noyés, brûlés, dévorés par des bêtes sauvages au nom d'un symbolisme aussi obscur que barbare. Comment prétendre sérieusement justifier la peine de mort en invoquant l'existence de telles coutumes chez les Anciens comme chez les Modernes ?

Tout aussi gênants sont des commentaires que l'on préférerait attribuer à des *lapses* de la plume trop rapide de Dumas qu'à une conviction mûrement réfléchie : « la gangrène infecte les parties inférieures et honteuses de votre société ; appelez le chirurgien, monsieur, et vite : le médecin ne suffit plus ; où la médecine est impuissante, le fer doit suppléer ; et le chirurgien de la société, c'est le bourreau ». À lire de tels propos, on songe davantage à la pensée de Joseph de Maistre qu'aux nobles inspirations d'un ami de Victor Hugo. Et que penser de ce passage où il estime plus urgent de supprimer l'emprisonnement pour dettes que la peine de mort ? Alexandre Dumas avait certes de bonnes raisons de se plaindre des créanciers trop pressants, et nous savons bien que le lendemain du 2 décembre 1851 il se trouvait en Belgique, non pas comme Hugo pour échapper à la répression du tyran, mais pour fuir ses débiteurs. Mais on aimerait sous la plume d'un homme généreux d'autres élans du cœur et une autre hiérarchie des priorités.

Plus intéressante est sans doute la liberté de parole qu'accorde Dumas à ses lecteurs. Bien souvent, ils sont plus abolitionnistes que lui, et l'expriment dans le langage volontiers sentimental et grandiloquent de l'époque : « pour nous la guillotine s'appelle Lesurques, la roue s'appelle Calas, le bûcher s'appelle Savonarole et Jeanne d'Arc, la torture s'appelle Campanella, le billot Thomas More, la ciguë Socrate, le gibet Christ et Brown. [...] Ce qui finira par gouverner le monde, c'est l'amour, la tendresse », écrit un certain Navarro della Miraglia, qui conclut pourtant lui aussi à la nécessité de la peine de mort en Italie. On comprend, devant tous ces tâtonnements dans les rangs de ses

propres partisans, combien de préjugés l'abolition avait encore à surmonter, et combien la fermeté inébranlable de Hugo, face à la peine de mort, commande l'admiration.